

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Première session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 10–11 février 2014**

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Point 1 de l'ordre du  
jour**

*Pour approbation*



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.1/2014/1/2/Rev.2**  
29 janvier 2014  
ORIGINAL: ANGLAIS

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).



### 1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Directrice exécutive soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2014. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants de modifier l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

### 2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi parmi l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

### 3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Directrice exécutive présente au Conseil un exposé oral des questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le Programme doit faire face.

### 4. *Ressources, questions financières et budgétaires*

#### a) Examen du cadre de financement: Mécanisme de financement anticipé

L'examen du cadre de financement qu'il est proposé de réaliser, ayant trait au Mécanisme de financement anticipé, est axé sur l'amélioration de l'exécution des projets tout en tenant compte des risques potentiels. Deux options sont envisagées: i) ajuster le montant de la Réserve opérationnelle; et ii) modifier le ratio de levier de la Réserve opérationnelle (actuellement de 6/1). L'objectif de cette proposition et de celles qui suivront en 2014 est de mettre en place un modèle de financement qui renforce la stabilité du financement et la capacité de planifier les coûts, et qui améliore la gestion des coûts et la transparence vis-à-vis des parties prenantes. Ce document est soumis au Conseil **pour examen**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

#### b) Méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects du PAM

Ce document, présenté **pour examen**, propose une méthode de calcul du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects pour le PAM, fondée sur des principes de base. Il s'appuie sur le document de 2002 intitulé "Rapport final sur l'analyse du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI)" (WFP/EB.3/2002/5-C/1) et le document de 2006 intitulé "Examen du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" (WFP/EB.A/2006/6-C/1). Les changements organisationnels et autres survenus au PAM depuis 2002 y sont examinés. Le document analyse les méthodes suivies par d'autres organismes comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, qui ont réalisé un examen

similaire entre 2009 et 2012, afin de déterminer si elles pourraient être appliquées au PAM. L'impact de l'Examen quadriennal complet sur le processus est également pris en considération.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

#### 5. *Rapports d'évaluation*

Les documents d'évaluation présentés au titre de ce point de l'ordre du jour sont soumis au Conseil **pour examen**. Les tableaux récapitulants les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations sont présentés en tant qu'additifs à ces documents.

a) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2008–2013) et réponse de la direction

Cette évaluation, qui entre dans le cadre du cycle d'évaluations des politiques du PAM, est jugée la plus prioritaire d'entre elles. Elle est pertinente aussi bien en interne qu'à l'extérieur du PAM et offre une occasion rare de passer en revue les suites données aux recommandations issues de l'évaluation de 2008 en ce qui concerne cette politique et la qualité et l'ampleur de sa mise en œuvre, afin de définir les orientations futures en prenant en compte les faits nouveaux au niveau international. Les résultats de l'évaluation contribueront au premier rapport sur la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système placé sous la houlette d'ONU-Femmes, qui définit des normes communes de performance et fait le point sur le Plan d'action du PAM en matière de problématique hommes-femmes (2010–2011).

b) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence au Guatemala (2003–2010), et réponse de la direction

Cette évaluation examine les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tire des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

c) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence au Sénégal (2005–2010), et réponse de la direction

Cette évaluation examine les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tire des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

d) Rapport succinct de l'évaluation de l'impact des programmes Vivres pour la création d'avoirs sur la résilience des moyens d'existence en Ouganda (2005–2010), et réponse de la direction

Cette évaluation examine les effets directs et l'impact obtenus grâce aux programmes Vivres pour la création d'avoirs s'agissant de la résilience des moyens d'existence au niveau des ménages et des communautés, et tire des enseignements qui éclaireront par la suite la programmation du PAM.

## Questions opérationnelles

### 6. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

#### a) Augmentations budgétaires pour des activités de développement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire pour des activités de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- République du Congo 200211

#### b) Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil est saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement (IPSR) ci-après, dont le montant dépasse celui que la Directrice exécutive est autorisée à approuver conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Haïti 200618
- Yémen 200636

### 7. *Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles*

#### a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de documents résumant les projets de développement ci-après, approuvés par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Djibouti 200498
- Maroc 200494
- République kirghize 200176
- Swaziland 200508

#### b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

#### c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, de documents résumant les IPSR ci-après, approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués:

- Cameroun 200552
- Gambie 200557
- Jordanie 200537
- Malawi 200460

---

\* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés sauf si un membre en fait la demande expresse suffisamment longtemps avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.

- d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués.

- e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2013\*

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués dans l'appendice au Règlement général.

### 8. *Questions d'organisation et de procédure*

- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2014–2015\*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2014–2015 est présentée **pour information**.

### 9. *Questions d'administration et de gestion*

- Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les documents que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI):

- i) les observations du PAM sur les rapports du CCI intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1<sup>er</sup> octobre 2013;
- ii) la liste des rapports du CCI publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

### 10. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2013 est soumis au Conseil **pour approbation**.

### 11. *Questions diverses*

- a) Point sur la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet\*

À l'issue de l'adoption de l'Examen quadriennal complet par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2012, le Conseil économique et social de l'ONU a prié les fonds et programmes des Nations Unies de donner suite à un certain nombre de décisions assorties de délais, en vue de rationaliser et d'harmoniser leurs activités dans plusieurs domaines. Le Secrétariat fournit un point de la situation concernant les mesures prises et un calendrier d'exécution. Ce document est présenté au Conseil **pour information**.

b) Simplification de la procédure d’approbation des programmes de pays

La résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies sur l’examen quadriennal complet demande que les différentes institutions harmonisent et simplifient leurs instruments et processus de programmation respectifs. À l’issue de consultations avec les autres fonds et programmes et de débats avec les membres du Bureau du Conseil d’administration et du Conseil lui-même, il est proposé de simplifier la procédure d’approbation des programmes de pays du PAM en les soumettant au Conseil pour étude et approbation à la même session, sans les lui présenter pour examen à une session précédente. Ce point est présenté au Conseil **pour approbation**.

c) Présentation orale sur la réunion conjointe des Conseils d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM\*

Un rapport sur la réunion conjointe des Conseils d’administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l’UNICEF, d’ONU-Femmes et du PAM, qui aura lieu le 3 février 2014, est présenté oralement au Conseil **pour information**.

12. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.